

Chef d'Etablissement Coordinateur : *Madame Véronique LAURE*

Responsable de l'Enseignement Supérieur et chargée de l'International : *Madame Isabelle TISSIER*

Référente Pédagogique CESF : *Madame Véronique FAUCONNET*

## RENTREE SCOLAIRE 2022 – 2023 sur le site du SUP'ARCADES

### Sections de Techniciens Supérieurs

Commerce International

Communication

Comptabilité et Gestion

Economie Sociale Familiale

Support à l'Action Managériale

et

Conseiller en Economie Sociale et Familiale

Nous avons bien reçu la confirmation de votre inscription et vous souhaitons une bonne rentrée à SUP'ARCADES.

Nous vous informons que tous les étudiants de STS et DE CESF ont cours sur le site de SUP'ARCADES – 96 rue d'Auxonne – DIJON ET/OU sur le site du lycée privé "Les Arcades" - 13 rue du Vieux Collège – DIJON.

Vous trouverez, ci-après, les renseignements concernant cette rentrée scolaire.

1 <sup>ère</sup> Année	2 <sup>ème</sup> Année	CESF
Judi 1 septembre 2022 de 13h30 à 16h00	Vendredi 2 septembre 2022 de 10h00 à 12h00 <i>Libérés l'après-midi</i>	Judi 1 septembre 2022 de 09h00 à 12h00 <i>Libérés l'après-midi</i>
Début des cours le lundi 5 septembre 2022		Début des cours Vendredi 2 septembre 2022

Les étudiants peuvent avoir cours de 7h55 à 18h du lundi au vendredi.

L'horaire hebdomadaire sera remis aux étudiants le jour de la rentrée.

Les horaires d'ouverture de SUP'ARCADES : 7 h 45 à 18 h 00 du lundi au vendredi.

### AFFILIATION SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Les étudiants restent rattachés à la sécurité sociale de leurs parents. Pour ceux qui relèvent du régime général, ils recevront un courrier de la CPAM, début Septembre, concernant leur autonomisation. **Tous les étudiants devront mettre à jour leur carte vitale pour fin Septembre 2022.**

### BOURSES

Les étudiants boursiers doivent apporter au secrétariat, le jour de la rentrée, la Notification "Attribution conditionnelle". Ensuite, le secrétariat confirmera au CROUS leur inscription dans l'établissement pour le versement de leur bourse.

### PHOTO

Un photographe professionnel sera présent à SUP'ARCADES, pour toutes les classes, le **Mardi 18 octobre 2022** afin de réaliser des photos individuelles et de classe. Votre présence est obligatoire.

### RESTAURATION

#### Sup'Arcades :

- Un espace Détente/Restauration équipé de micro-ondes est à votre disposition

#### Lycée :

- Le Self Cour du 19 de 12h15 à 13 h 15.

### A REMETTRE LE JOUR DE LA RENTREE AU PROFESSEUR PRINCIPAL

- la copie du relevé de notes du baccalauréat
- une photo d'identité

#### Pour les CESF :

- une copie du relevé de notes du BTS ESF
- le dossier « recherche de stage », attestant de l'obtention d'un site qualifiant.

Bonnes vacances.

Véronique LAURE

Chef d'Etablissement Coordinateur

*N.B. : Les certificats de scolarité seront délivrés après 10 jours de présence effective dans l'établissement.*